

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 712-2,

- L 613-2

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine en date du 10 juillet 2018 créant le Diplôme Universitaire de Préparation aux Formations Scientifiques et Technologiques,

Vu la Proposition de Madame la Directrice de l'IUT Nancy-Brabois et de Monsieur le Directeur de l'IUT Henri Poincaré de Longwy,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés pour l'année universitaire 2021-2022 en tant que membres du jury du DU, chargé de la validation du Diplôme Universitaire de Préparation aux Formations Scientifiques et Technologiques :

- SOULAY ALI Harouna, Maître de Conférences, Directeur de l'IUT Longwy, Président
- BOUKHOBZA Taha, Professeur des universités, IUT Nancy-Brabois
- DARY-MOUROT Annie, Professeur des universités, Directrice de l'IUT Nancy-Brabois
- FAGOT Manon, Enseignante, IUT Nancy-Brabois
- FRONIEUX Marie-Françoise, Professeur de lycée professionnel, IUT Longwy
- HIOCHENSKY Sandrine, Enseignante, Responsable de formation, IUT Longwy
- HORNUT Jean-Marie, Professeur émérite, IUT Nancy-Brabois
- LAMER Nathalie, Enseignante, IUT Longwy
- WANG Xiong, Professeur des universités, Responsable de la formation, IUT Nancy-Brabois

Article 2 :

La Directrice de l'IUT Nancy-Brabois et le Directeur de l'IUT de Longwy sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHART



Affiché le :

15 MARS 2022

Transmis au Recteur, Chancelier des universités, le

15 MARS 2022